CENTRE D'INCUBATION ET D'ENTREPRENEURIAT

Catalyseur de Transformation

PROGRAMME INCUBATEUR
2ème cohorte 2026–2027

Termes de référence

1. Présentation du programme

Le Centre d'Incubation et d'Entrepreneuriat (CIE) du Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG) lance la deuxième cohorte de son Programme Incubateur au titre de l'année académique 2026-2027.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de transformation du capital humain portée par le CESAG et dans sa vision stratégique 2025-2029. Elle vise à compléter la formation académique par le développement de compétences pratiques, l'accompagnement personnalisé et la mise en relation avec les acteurs de l'environnement professionnel et entrepreneurial.

Le Programme Incubateur propose un parcours progressif permettant aux apprenants de mieux valoriser leur potentiel, de développer leur leadership, de renforcer leur employabilité et de concevoir des initiatives entrepreneuriales répondant à des besoins économiques, sociaux ou communautaires.

À travers une approche pédagogique fondée sur la pratique, l'expérimentation, le coaching et le mentorat, le programme accompagne chaque participant dans la construction de son projet professionnel ou dans la maturation de son idée d'entreprise.

La promesse du programme : transformer le potentiel en compétences, les idées en projets et les ambitions en opportunités.

2. Objectifs du programme

2.1. Objectif général

Contribuer à la transformation du potentiel des apprenants en compétences opérationnelles, en opportunités d'insertion professionnelle et en initiatives entrepreneuriales à impact.

2.2. Objectifs spécifiques

Le programme vise à :

- développer les compétences en leadership, entrepreneuriat, innovation, communication et gestion ;

- renforcer les aptitudes personnelles et professionnelles nécessaires à l'employabilité ;
- encourager la conception et le développement de projets à potentiel économique, social ou communautaire ;
- identifier les besoins individuels en compétences et proposer des formations complémentaires adaptées ;
- offrir un accompagnement personnalisé à travers le coaching et le mentorat ;
- faciliter l'accès à un réseau de professionnels, d'entreprises, d'alumni et de partenaires ;
- rapprocher les apprenants des opportunités d'emploi, de stage et de création d'activité, selon les possibilités offertes par le programme et ses partenariats.

3. Public éligible

Le Programme Incubateur s'adresse prioritairement :

- **aux apprenants inscrits en Licence au CESAG ;**
- **aux apprenants inscrits en Master au CESAG ;**
- **aux alumni du CESAG**
- **aux apprenants de niveau Licence ou Master issus ou alumni d'autres établissements d'enseignement supérieur, sous réserve des conditions d'admission définies par le CESAG.**

Sont particulièrement encouragés à candidater les profils qui souhaitent développer leurs compétences, renforcer leur potentiel de leadership, concrétiser une idée de projet ou améliorer leur préparation à l'insertion professionnelle.

La candidature peut être motivée par un projet entrepreneurial déjà identifié, une idée en cours de maturation ou un objectif d'évolution professionnelle.

4. Nombre de places disponibles et fraiis d'inscription

Pour cette deuxième cohorte, le nombre de 150 participants a été fixé en fonction des capacités d'accueil, des ressources pédagogiques et des moyens d'accompagnement mobilisés par le CIE.

La sélection sera réalisée sur la base de critères préétablis et dans la limite des places disponibles. Le dépôt d'une candidature ne vaut pas admission automatique au programme.

Concernant les frais d'inscription,

Les 100 candidats du CESAG sélectionnés bénéficieront d'une bourse pour prendre qui prendra en charge les frais de leur parcours de transformation.

Les 50 candidats d'autres établissement paieront les frais d'inscription à hauteur de cent cinquante mille (150 000 FCFA).

5. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées par une équipe ou un comité de sélection sur la base des critères suivants :

5.1. Motivation et engagement

- intérêt manifeste pour le programme et ses objectifs ;
- volonté de développer ses compétences et de progresser ;
- capacité à expliquer les résultats attendus de sa participation.

5.2. Potentiel de leadership et esprit d'initiative

- capacité à prendre des initiatives et à proposer des solutions ;
- aptitude à travailler en équipe ;
- ouverture à l'apprentissage, à l'expérimentation et au changement.

5.3. Pertinence du projet

- clarté de l'idée ou du projet présenté ;
- pertinence du besoin auquel le projet entend répondre ;
- faisabilité initiale et potentiel d'impact économique, social ou communautaire ;
- cohérence du projet avec les objectifs du programme.

5.4. Cohérence du profil

- parcours académique et compétences mobilisables ;
- cohérence entre les objectifs du candidat et les finalités du programme ;
- capacité à tirer profit du parcours proposé.

5.5. Disponibilité et assiduité

- disponibilité pour suivre les différentes étapes du programme ;
- engagement à participer activement aux formations, ateliers et séances d'accompagnement ;
- disposition à mettre en œuvre les actions prévues dans son plan de progression.

Le processus de sélection comprendra un examen des dossiers et, pour les candidats présélectionnés, un entretien destiné à apprécier leur motivation, leur potentiel et leur capacité à s'investir.

6. Contenu du parcours d'accompagnement

Le parcours de la deuxième cohorte s'articulera autour de cinq étapes complémentaires.

Étape 1 — Admission et diagnostic initial

Chaque participant retenu bénéficiera d'un diagnostic permettant d'identifier ses acquis, ses besoins en compétences, ses ambitions et son projet professionnel ou entrepreneurial. Ce diagnostic servira de base à la définition de ses objectifs de progression.

Étape 2 — Certificat de compétences en leadership et entrepreneuriat

Cette phase vise à renforcer le socle de compétences des participants à travers des méthodes actives et des activités pratiques portant notamment sur :

- le leadership et le développement de l'esprit d'initiative ;
- l'entrepreneuriat et la création de valeur ;
- l'innovation, la créativité et le design thinking ;
- le prototypage rapide et la validation des idées ;
- la construction d'un modèle économique et d'un business plan ;
- les notions de prévisionnel financier ;
- la communication et la présentation de projets (« pitch ») ;
- l'engagement citoyen et des notions de management public.

Étape 3 — Formations complémentaires ciblées

En fonction des besoins identifiés, des modules complémentaires pourront être proposés dans les domaines suivants :

- innovation et développement de produits ou services ;
- marketing digital, communication commerciale et techniques de vente ;
- financement, gestion financière et préparation à la levée de fonds ;
- recherche d'emploi, techniques de candidature et compétences professionnelles ;
- développement personnel, intelligence émotionnelle, résilience et gestion du stress ;
- compétences numériques et usages de l'intelligence artificielle ;
- projets collaboratifs, hackathons et concours d'innovation.

Étape 4 — Coaching, mentorat et réseautage

Les participants bénéficieront d'un accompagnement individualisé visant à transformer leurs apprentissages en progrès concrets.

Le coaching s'appuiera sur la méthode des 4A : Analyse diagnostique, Ambitions, Axes d'amélioration et Appréciation des résultats.

Cette étape pourra comprendre :

- des séances de coaching et le suivi d'un plan individuel de progression ;
- des échanges avec des mentors, des experts et des professionnels ;
- des rencontres avec des entrepreneurs, des entreprises et des alumni ;
- des ateliers de réseautage et de partage d'expériences ;

- des possibilités de stage ou d'immersion, selon les partenariats disponibles.

Étape 5 — Maturation des projets et accompagnement vers l'insertion professionnelle

Cette dernière étape proposera une orientation adaptée au profil et aux objectifs de chaque participant.

Pour les candidats à l'entrepreneuriat, l'accompagnement pourra porter sur la validation du besoin, la structuration de l'offre, le modèle économique, le prototypage, la préparation à la mise sur le marché et la recherche de ressources.

Pour les candidats orientés vers l'emploi, il pourra porter sur le positionnement professionnel, la valorisation des compétences, la préparation aux entretiens et la mise en relation avec des employeurs.

Des compétitions de pitch, hackathons, rencontres professionnelles et mises en relation avec des partenaires pourront également être organisés selon les ressources mobilisées.

7. Engagements attendus des participants

Les candidats admis s'engagent à :

- participer activement aux différentes activités prévues dans le parcours ;
- respecter les horaires, les règles de fonctionnement et les consignes communiquées par le CIE ;
- faire preuve d'assiduité, de discipline, d'intégrité et d'esprit de collaboration ;
- contribuer aux travaux individuels et collectifs, aux ateliers et aux exercices pratiques ;
- définir et mettre en œuvre un plan personnel de progression ;
- participer aux séances de coaching, de mentorat et de suivi auxquelles ils sont inscrits ;
- faire preuve d'ouverture aux retours des formateurs, coachs, mentors et autres participants ;
- respecter les règles de confidentialité applicables aux projets, aux échanges et aux informations partagées dans le cadre du programme ;
- communiquer de manière transparente sur l'état d'avancement de leur projet ou de leur démarche d'insertion ;
- contribuer aux évaluations du programme et aux retours d'expérience destinés à son amélioration.

Les modalités précises d'assiduité, de suivi et de validation du parcours seront communiquées aux participants au démarrage de la cohorte.

8. Modalités de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur dossier conformément aux modalités suivantes :

- **Mode de candidature :** en ligne, au moyen du formulaire officiel mis à disposition par le CESAG ;

Les candidats sont invités à vérifier que leur dossier est complet avant sa soumission. Tout dossier incomplet pourra être traité conformément aux dispositions de l'appel à candidatures.

9. Calendrier prévisionnel

Le recrutement et le déroulement de la deuxième cohorte suivront le calendrier indicatif ci-dessous :

Activité	Date prévisionnelle
Publication de l'appel à candidatures	02/11/2026
Ouverture des candidatures	02/11/2026
Clôture des candidatures	22/12/2026
Analyse et présélection des dossiers	14/01/2027
Entretiens des candidats présélectionnés	20/01/2027
Notification des résultats	31/01/2027